

# Le médecin condamné a encore des patientes

**LA CHAUX-DE-FONDS** Condamné et sans autorisation de pratiquer, un médecin chaux-de-fonnier recevrait encore des patientes dans ses locaux du Centre Volta.

PAR NICOLAS.WILLEMIN@ARCINFO.CH

Le médecin chaux-de-fonnier, condamné en première instance pour des actes d'ordre sexuel, fixerait encore des rendez-vous à des patientes dans ses locaux du Centre médico-chirurgical Volta. Selon des informations parvenues à notre rédaction, une Chaux-de-fonnière aurait ainsi été convoquée dans les prochains jours pour «un contrôle» par le secrétariat de ce médecin.

Par ailleurs, plusieurs personnes travaillant au Centre Volta ont croisé dans les couloirs le médecin qui y possède des locaux de 200 mètres carrés.

## «Appliquer la loi»

Or officiellement, le docteur X n'a plus d'autorisation de pratiquer depuis le 31 décembre dernier, nous a confirmé hier le médecin cantonal Claude-François Robert. Comme nous l'indiquions en février dernier, le Dr X bénéficiait d'une autorisation provisoire, renouvelable chaque année.

Visiblement, il semble que les informations parvenues à notre rédaction sont également arrivées chez Claude-François Robert. Ce dernier a en effet indiqué que, «dans un tel cas, le Service de la santé publique prend les mesures utiles pour faire appliquer la Loi de santé». Reste à savoir ce que recouvre la notion de «pratique médicale». Selon l'art. 53 de la Loi de santé neuchâteloise, les professionnels concernés sont ceux qui «fournissent des soins à des patients ou leur offrent d'autres prestations de santé». La notion est donc assez large. Nous avons contacté le Dr X



Le Centre médico-chirurgical Volta en juin 2017: le Dr X y a acquis, avant sa condamnation, 200 m2 de locaux. ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY

hier après-midi pour lui demander s'il était exact qu'ils recevaient des patients au Centre Volta. Il nous a simplement indiqué qu'il n'avait pas ouvert de nouveau cabinet, mais qu'il recevait des demandes de ses patients lui demandant leur dossier médical et que ces derniers venaient les chercher au Centre Volta. «J'avais 4000 dossiers dans mon ancien cabinet et ils sont aujourd'hui dans

mes locaux du centre médical.» Le Dr X nous a par ailleurs expliqué que, dans ces locaux, s'était déjà installée une ostéopathe et qu'une hypnologue viendrait également s'y établir. Concernant la fin de son autorisation de pratiquer, il nous a précisé que, comme il a fait appel de sa condamnation devant le Tribunal cantonal, il y avait à ses yeux un «effet suspensif pour toutes les procédures». Vi-

siblement, il espère être blanchi en deuxième instance pour demander à nouveau son autorisation de pratiquer.

## Condamné avec sursis

Le 21 septembre dernier, le Dr X avait été condamné à 14 mois de peine privative de liberté avec deux ans de sursis pour «un acte objectivement d'ordre sexuel sur une personne incapable de résistance», pour reprendre les propos de la juge du Tribunal des Montagnes et du Val-de-Ruz. Mais contrairement à ce que demandait le réquisitoire du Ministère public, la juge n'avait pas retenu l'interdiction de pratique durant quatre ans, laissant au médecin cantonal le soin de se prononcer sur cette question. Ce dernier n'a pas vraiment eu à prendre position car le Dr X bénéficiait d'une autorisation de pratiquer à renouveler annuellement. Cette autorisation arrivait donc à échéance le 31 décembre dernier.

Selon la Loi fédérale sur les professions médicales (LPMéd), «l'autorisation de pratiquer à titre d'activité économique privée, sous propre responsabilité professionnelle, est octroyée si le requérant (...) est digne de confiance et présente, tant physiquement que psychiquement, les garanties nécessaires à un exercice irréprochable de la profession».

Le Dr X a fait recours contre cette condamnation auprès du Tribunal cantonal, de même que le Ministère public. Ce dernier souhaite en effet toujours que la justice lui interdise de pratiquer pendant quatre ans.

# Rencontre avec des chamans mongols

**ESSERTFALLON** Visite insolite à la Maison de paille.

Rencontre folklorique dans le Clos-du-Doubs, hier matin. Peau de loup sur l'épaule, le visage masqué par les franges d'une haute coiffe, Mandakhnaran, chaman mongol, officiait à la Maison de paille, un centre de rencontres axé sur «le bien être par la nature, le chamanisme, les médecines alternatives et la permaculture». A ses pieds, de l'encens, des clochettes et autres objets chargés de sens dans cette tradition animiste. La pratique est rythmée par le son du tambour, battu énergiquement par le chaman, «habité par l'esprit d'un guérisseur qui a vécu au 14e siècle», nous a expliqué l'interprète chargée de traduire les propos de «l'esprit qui ne s'exprime qu'en mongol ancien». Dans la pièce voisine, Buuvei, un deuxième chaman, en simple jogging celui-là, exécutait un massage, plutôt vigoureux, des 108 chakras. Venues de Genève ou de France, une vingtaine de personnes ont pu rencontrer le duo ce week-end, de passage en Europe à l'occasion du

festival de chamanisme de Génac, en France, qui a lieu dès jeudi. Plus de 10 000 participants y sont attendus, preuve du vif intérêt que le chamanisme connaît ces dernières années chez les Occidentaux en mal de spiritualité. La Maison de paille en accueillera bientôt deux autres, une du Pérou, l'autre de Colombie, pour des cérémonies d'ayahuasca, breuvage des chamans d'Amazonie.

## Chaman comptable

Quid des dérives? «Nous veillons à n'accueillir que des thérapeutes compétents», assure Jacques Froidevaux, responsable des lieux. «Mais il peut y avoir des charlatans, bien entendu. On en rencontre aussi chez certains médecins...», relève-t-il. S'il existe des stages de druidisme ou de chamanisme en Europe, rien de tel en Mongolie. «On naît chaman», explique Mandakhnaran. Pour passer à table, le chaman a retiré sa coiffe et sa peau de loup et a enfilé un jeans. On se rend alors compte que c'est une femme. «Le chamanisme n'est pas une activité professionnelle en Mongolie. On n'en vit pas», explique-t-elle. «Pour ma part, je suis comptable et Buuvei est ingénieur industriel.» **SYB**  
www.lamaisondepaille.ch



Un Mongol sur la route du festival du chamanisme, hier. SP

# Les petits Serriérois auront un nouveau toit

**NEUCHÂTEL** Le Conseil général a dit oui à la structure d'accueil.

Hier soir, à l'hôtel de ville, le Conseil général de Neuchâtel a accepté par 37 voix et une abstention d'acquiescer la propriété de la fondation Hermann Russ. Ce bâtiment, situé rue Guillaume-Farel 13, servira à l'accueil parascolaire des élèves du collège de Serrières.

A la recherche de locaux pour Le Cerf-volant («L'Express» du 14 septembre 2016), le Conseil communal a en outre souligné dans son rapport que «l'implantation prochaine de nouveaux appartements nécessite l'ouverture de places d'accueil

parascolaire supplémentaires». Un argument qui a fait mouche auprès du plénum, même si certains ont regretté le manque de précision du rapport, notamment concernant les alternatives envisagées.

La Ville va donc acquiescer le bien-fonds d'une valeur de 610 000 francs. En outre, le crédit d'étude de 70 000 francs permettra de chiffrer précisément les coûts pour la transformation et l'agrandissement du bâtiment. On devrait voir les enfants s'amuser dans le jardin Hermann Russ dès 2020. **VHU**



Le parc Russ a été inauguré en 2016. ARCHIVES LUCAS VUITEL

# L'ancienne scierie vue comme un écoquartier

**LA CHAUX-DE-FONDS** Longue discussion sur des postulats.

A l'instar de celui de Neuchâtel, le Conseil général de La Chaux-de-Fonds se réunissait également hier soir. En particulier pour examiner le dossier de l'ancienne scierie des Eplatures (notre édition du 16 avril). C'est oui pour qu'il avance vite, mais après un assez long débat.

Tous les partis se sont d'abord demandé s'il était opportun de lancer le projet alors que le marché immobilier s'est détendu. Et que 500 nouveaux logements l'alimenteront dans les quatre prochaines années, a lui-même noté le conseiller communal Théo

Huguenin-Elie. Pourquoi en ajouter au moins 360? Pour assurer la construction de la gare de la Fiaz et favoriser l'implantation de services de l'Etat, a-t-il dit en substance.

Dans le détail, contre l'avis du Conseil communal, les Verts, soutenus par le POP et finalement le PS, ont obtenu que l'on étudie la possibilité d'un faire un véritable écoquartier. Un autre postulat popiste pour un passage sous-voies entre le sud de la ville et le quartier a, lui, été rejeté. Trop cher – plus d'un million –, a dit Théo Huguenin-Elie. **RON**



Le nouveau quartier sera bordé par la rue du Locle. ARCHIVES C. GALLEY